



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Clothing and Textiles Division / Division des vêtements
et des textiles
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
6A2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

| | |
|--|---|
| Title - Sujet Bottes de combat polyvalentes | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-184068/A | Amendment No. - N° modif. 001 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 6000394288 | Date 2018-02-08 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PR-760-74275 | |
| File No. - N° de dossier pr760.W8486-184068 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-03-21 | |
| Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Richard, Josette | Buyer Id - Id de l'acheteur pr760 |
| Telephone No. - N° de téléphone (613) 462-4128 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

MODIFICATION 001

Le but de cette modification est de répondre aux questions de soumissionnaires potentiels.

Question 1:

À la section 3.8.11 de l'annexe B, on fait référence à une graduation, mais sans faire mention de ce à quoi on s'attend. Pourriez-vous nous donner des précisions?

Réponse :

Le paragraphe 3.8.11 de l'annexe B donne la hauteur finie des bottes de pointure Mondopoint 275/108 et précise que la hauteur finie des bottes dont la pointure est plus petite ou plus grande que la pointure Mondopoint 275/108 doit être « de proportion équivalente pour chaque pointure ». Comme il s'agit d'une pratique courante dans le domaine de la chaussure, il incombe aux fabricants d'établir la différence dans la hauteur finie des bottes d'une pointure à l'autre, pourvu que la hauteur corresponde à celle de bottes de combat à mi mollet.

Question 2:

À la section 3.5.14.2 de l'annexe B, en injection direct, la semelle intercalaires doit avoir 2,5mm d'épaisseur. Est-ce que ça veut dire qu'on veut un « fake Goodyear welt » ? Si oui, l'épaisseur de 2,5mm mentionnée, est-ce la partie visible seulement ?

Réponse :

Au paragraphe 3.5.14.2 de l'annexe B (semelle intercalaire obtenue par injection directe), l'épaisseur précisée, soit 2,5 mm ($\pm 0,1$ mm), correspond à la partie visible.

Question 3:

À la section 3.5.15 de l'annexe B, est-ce que la semelle est la même pour la version Goodyear welt que pour la version injection (moule DND 602-1) ? Ce n'est pas logique qu'on utilise la même semelle pour faire la version Goodyear welt que pour la version injection directe?

Réponse:

Les caractéristiques techniques de la semelle d'usure données au paragraphe 3.5.15 de l'annexe B s'appliquent aux deux méthodes de fixation de la semelle, Goodyear (trépointe cousue) et injection directe.

Tous les autres termes et modalités demeurent inchangés.